COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la dissolution de la Commission ad hoc concernant le projet de centrale à gaz

---

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En mars 2009, la Commission ad hoc concernant le projet de centrale à gaz a été créée suite au projet déposé par le Groupe E relatif à la construction d'une centrale à cycle combiné (Cornaux II) et extension des interfaces sur le site de Cornaux I.

Le 21 mai 2012, le Groupe E déposait une demande de permis de construire SATAC12890 pour ladite centrale. Plus de 300 oppositions à cette demande ont été reçues et traitées.

Par courrier du 1er avril 2015, le Groupe E a décidé de retirer ladite demande.

Par conséquent, cette Commission ad hoc n'a plus lieu d'être et doit être tout simplement supprimée. Toutefois, celle-ci ne peut être dissoute que par une décision de votre autorité c'est pourquoi, le Conseil communal vous propose de le faire formellement aujourd'hui.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter la dissolution proposée de ladite commission.

Cornaux, le 29 août 2016

CONSEIL COMMUNAL